

REGLEMENT

- ♦ Le repas est facturé pour toute absence non signalée ou signalée tardivement (hors délai). En cas de litige, une commission du Conseil Municipal sera convoquée pour statuer sur la décision à prendre et la décision du Conseil sera souveraine.
- ♦ Pour une question d'hygiène, une serviette en papier est fournie à chaque enfant : il n'est donc pas nécessaire d'apporter une serviette en tissu.
- ♦ Pour une question de sécurité, il est demandé aux parents de ne jamais déposer ni reprendre leur(s) enfant(s) sur le trajet entre l'école et le restaurant scolaire.
- ♦ Afin de responsabiliser tous les enfants des classes maternelles et élémentaires dans leur comportement, un règlement intérieur est établi sous forme de règles de vie.
- ♦ Un enfant qui aura un comportement exceptionnellement perturbant pourra faire l'objet d'une convocation par le maire, en présence de sa famille, qui dans le cadre de son devoir de police pourra aller jusqu'à l'exclusion, notamment si la sécurité de l'enfant lui-même ou des personnes qui l'entourent est en cause.
- ♦ Une garderie du midi est due pour tout enfant qui, ne prenant pas son repas au restaurant scolaire, est pris en charge par le personnel communal sur le temps du midi.

REGLES DE VIE

REGLES A RESPECTER

J'ai des droits et des devoirs :

- de m'installer et de manger dans le calme
- d'être poli et de respecter les autres
- de partager avec mes camarades en me servant modérément
- de jouer calmement sur la cour et dans le foyer
- de faire attention aux autres
- de prendre soin du matériel

SANCTIONS

Le principe est que toute bêtise est immédiatement sanctionnée sous forme d'excuses, de réparations ou de punitions. Cette sanction est décidée par les agents de service.

- ♦ Les jeux « vidéos », les portables, les MP3 sont interdits. Le personnel d'encadrement est habilité à interdire tout objet appartenant personnellement à un enfant s'il devient une source de problème entre les enfants ou nuit au bon fonctionnement des services.
- ♦ Les bonbons, les friandises sont interdits.

DIFFUSION

Avant la rentrée scolaire, tout enfant inscrit dans une des écoles de la commune se verra adresser :
- Le présent règlement auquel seront annexés les tarifs applicables pour l'année scolaire considérée,
- Une fiche d'inscription à remettre en mairie au plus tôt.
En cours d'année, il sera possible de se procurer ces documents auprès de la mairie.

ENGAGEMENT

- ♦ Les parents, après avoir pris connaissance du présent règlement, s'engagent à le respecter en signant la fiche d'inscription.
- ♦ Tous les enfants des classes de maternelles et élémentaires s'engagent à se conformer aux règles de vie.
- ♦ Toute modification du présent règlement sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal et fera l'objet d'une information auprès des familles.

République Française
Département MAYENNE
Saint-Jean-Sur-Mayenne

Compte rendu de séance

Séance du 11 Juillet 2014

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, le 11 juillet deux mil quatorze, à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Olivier BARRÉ, Maire.

Présents : Olivier BARRÉ, Marylène AUBERT, Valérie BOUGEANT, Dominique SAUZEAU, Denise DURAND, Bernard FOUCAULT, Elisabeth SUFFISSAIS, Eric GAMBERT, Elisabeth ROBIN, Yann BOUVIER, Yvon CARRÉ, Rachel BEAUGRAND, Virginie GAGO, Fabrice HEMERY.

Absents Excusés : Thierry GOBBE, Evelyne CLASSEAU, Vincent ANDRÉ, Clémentine PLESSIS, Paul BRUNET.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 14

Date de la convocation : 04/07/2014

Date d'affichage : 17/07/2014

A été nommé(e) secrétaire : Valérie BOUGEANT

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du Procès- Verbal de la séance précédente du 3 juillet 2014
- 2- Election des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Au cours de la réunion, le point suivant sera également adopté :

- Création d'un emploi d'adjoint administratif

DÉLIBÉRATIONS

Procès-Verbal de la séance du 3 juillet 2014

Monsieur le Maire explique qu'il ne souhaite pas présenter le Procès-Verbal du 3 juillet 2014 à l'approbation aux conseillers municipaux. En effet, celui-ci ainsi que les délibérations ont été envoyés au contrôle de légalité sans son visa. Après reprise et correction de ces documents, le nouveau Procès-Verbal sera soumis au Conseil Municipal lors de la prochaine réunion qui se déroulera en septembre.

Élection des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Vu l'arrêté n°2014184-0003 du 3 juillet 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à élire dans les communes du département de la Mayenne le vendredi 11 juillet 2014 pour les élections sénatoriales du 28 septembre 2014

Vu le code électoral

Vu le décret n°20146755 du 2 juillet 2014 portant convention du code électoral pour l'élection d'un sénateur de la Mayenne.

M. le Maire rappelle l'objet de la séance. Après présentation de liste, il est procédé au vote. Sont élus,

Délégués : Mr BARRE Olivier ; Mme AUBERT Marylène ; Mr GOBBE Thierry; Mme BOUGEANT Valérie ; Mr SAUZEAU Dominique.

Suppléants : Mme DURAND Denise ; Mr BOUVIER Yann ; Mme ROBIN Elisabeth

77 - 2014 : CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ère CLASSE À TEMPS INCOMPLET (32/35) POUR UNE DURÉE DE 3 MOIS À COMPTER DU 18 AOÛT 2014 DANS LE CADRE D'UN BESOIN OCCASIONNEL POUR LE SERVICE ADMINISTRATIF DE LA MAIRIE

Exposé :

La population de notre commune ne cesse de s'accroître, à l'approche de 1700 habitants depuis le recensement de 2013. De nouveaux lotissements viennent d'être achevés.

La mise en place d'une agence postale depuis avril 2013, et l'acquisition de nouveaux logiciels (cimetière, urbanisme, registres de délibérations et arrêtés), nécessitent un travail important.

La surcharge de travail ne permet pas au personnel en place de résorber l'accumulation de travail.

Pour résoudre cette situation, il est devenu nécessaire de renforcer le personnel du service administratif de la mairie.

Il est proposé :

de créer un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe à temps incomplet sur la base de 32/35, pour une durée de 3 mois à compter du 18 août 2014, afin de faire face à l'accroissement temporaire d'activité au service administratif de la mairie.



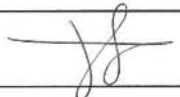
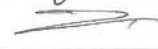










Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré;

ADOpte

cette proposition à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
TABLEAU D'EMARGEMENT PV DU 11 JUILLET 2014

NOM ET PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
Olivier BARRÉ	Maire	
Marylène AUBERT	1ère adjointe	
Thierry GOBBE	2ème adjoint	ABSENT
Valérie BOUGEANT	3ème adjointe	
Dominique SAUZEAU	4ème adjoint	
Denise DURAND	Conseiller Municipal	
Bernard FOUCAULT	Conseiller Municipal	
Evelyne CLASSEAU	Conseiller Municipal	ABSENTE
Elisabeth SUFFISSAIS	Conseiller Municipal	
Eric GAMBERT	Conseiller Municipal	
Elisabeth ROBIN	Conseiller Municipal	
Yann BOUVIER	Conseiller Municipal	
Vincent ANDRÉ	Conseiller Municipal	ABSENT
Yvon CARRÉ	Conseiller Municipal	
Rachel BEAUGRAND	Conseiller Municipal	
Clémentine PLESSIS	Conseiller Municipal	ABSENTE
Virginie GAGO	Conseiller Municipal	
Fabrice HEMERY	Conseiller Municipal	
Paul BRUNET	Conseiller Municipal	ABSENT